

DÉPOUSSIÉREUR MODÈLE DC 50



- Garantie
- Sécurité
- Utilisation

- Service des pièces
- Information accessoires
- Formulaire d'inscription



MANUEL D'INSTRUCTIONS & PIÈCES

TABLE DES MATIÈRES

AVIS AUX ACHETEURS ET UTILISATEURS DE NOS PRODUITS ET DE CE DOCUMENT D'INFORMATIONS.....	3
SÉCURITÉ ET MISE EN GARDE.....	3
UTILISATION ET MAINTENANCE DE L'APPAREIL.....	4
RÈGLES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES	4
SÉCURITE INDIVIDUELLE	4
INTRODUCTION	4
INSTALLATION	4
MAINTENANCE	5
SCHÉMA INTÉRIEUR.....	5
SCHÉMA DU DC 50.....	6
PIÈCES DE RECHANGE POUR DC 50.....	6
GARANTIE LIMITÉE CANABLAST	7
ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE CANABLAST.....	8

AVIS AUX ACHETEURS ET UTILISATEURS DE NOS PRODUITS ET DE CE DOCUMENT D'INFORMATIONS

Les produits décrits dans ce document et les informations relatives à ces produits, est destiné aux professionnels, et aux utilisateurs expérimentés des équipements de grenailage.

Aucune représentation n'est prévue ou faite quant à la pertinence des produits décrits à un usage particulier de la demande. Aucune déclaration n'est prévue ou faite quant à l'efficacité, le taux de production, ou la durée de vie utile des produits décrits ci-après. Les taux d'estimation de la production ou la production en ce qui concerne les finitions sont de la responsabilité de l'utilisateur et doivent être issus exclusivement de l'expérience de l'utilisateur et de l'expertise, et ne doit pas être fondée sur des renseignements dans le présent document.

Les produits décrits dans ce document peuvent être combinés par l'utilisateur dans une variété de moyens à des fins uniquement déterminé par l'utilisateur. Aucune déclaration n'est prévue ou faite quant à l'équilibre d'aptitude ou d'ingénierie de la combinaison de produits déterminés par l'utilisateur dans son choix, ni quant à la conformité avec les règlements ou la pratique courante de ces combinaisons de composants ou de produits.

Il est de la responsabilité des utilisateurs expérimentés de prendre connaissance des produits mentionnés dans ce document pour se familiariser avec les lois, règlements et pratiques de sécurité qui s'appliquent à ces produits, les équipements connectés à ces produits et matériaux qui peuvent être utilisés avec ces produits.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'une formation appropriée des opérateurs a été effectuée et qu'un environnement de travail sécuritaire est fourni.

Notre entreprise est fière d'offrir une variété de produits pour l'industrie de grenailage, et nous avons confiance en ce que les professionnels de notre industrie utilisent leurs connaissances et leur expertise pour une utilisation sûre et efficace de ces produits.

SÉCURITÉ ET MISE EN GARDE

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

1. Inspectez soigneusement le carton d'emballage pour détecter tout signe de dommages dûs au transport. Les dommages subis par le carton indique souvent la possibilité de dégâts au transport sur l'équipement intérieur.
2. Retirez soigneusement votre **CABINET DE SABLAGE Canablast** du carton d'expédition et de sa caisse.
3. Vérifiez votre matériel immédiatement afin de s'assurer qu'il est exempt de dommages dûs au transport. Signaler immédiatement tout dommage de transport au transporteur sans délai pour les procédures de réclamation possible. Canablast n'est pas responsable des dommages à l'équipement après qu'il ait quitté notre entrepôt.
4. Vérifiez l'équipement et de le comparer avec les pièces que vous avez reçu. Si des pièces manquent, contactez le fournisseur à qui vous avez acheté le matériel.

Avant d'utiliser le CABINET DE SABLAGE Canablast, lire ce manuel complètement. Tous les produits Canablast sont conçus et fabriqués selon des normes de haute performance et ont été soumis à des tests détaillés avant l'expédition de l'usine.

RÈGLES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

- **GARDEZ LA ZONE DE TRAVAIL PROPRE.**
- **GARDEZ LES ENFANTS ÉLOIGNÉS.** Ne laissez pas les visiteurs toucher l'équipement. Tous les visiteurs devraient être placés hors de la zone de travail.

SÉCURITÉ INDIVIDUELLE

- **PRÉVENEZ LES CHOCS ÉLECTRIQUES.** Des chaussures antidérapantes sont recommandées là où le sol est humide ou mouillé. Un interrupteur de puissance de ligne protégé par un défaut de circuit de terre doit être utilisé pour ces conditions.
- **HABILLEZ-VOUS CONVENABLEMENT.** Ne portez pas de vêtements amples ou des bijoux. Ils peuvent se coincer dans les pièces en mouvement. Portez une protection couvrant les cheveux longs.
- **UTILISEZ DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION, PORTEZ DES LUNETTES DE SÉCURITÉ** ou des lunettes avec des œillets sur les côtés.
- **PORTEZ UN MASQUE ANTI-POUSSIÈRE.**
- **RESTEZ ALERTE. UTILISEZ VOTRE BON SENS.** Concentrez-vous sur ce que vous faites. N'opérer pas la machine si vous êtes fatigué ou sous l'influence de la drogue ou de l'alcool.
- **N'ESSAYEZ PAS DE GRIMPER OU ESCALADER L'ÉQUIPEMENT.** Maintenir un bon équilibre en tout temps.

UTILISATION ET MAINTENANCE DE L'APPAREIL

- **AVANT DE CONNECTER L'UNITÉ** à un courant électrique, soyez sûr que le courant est le même que celui indiqué sur la plaque d'identification du cabinet de sablage. Un courant électrique plus élevé que celui indiqué pourrait gravement blesser l'utilisateur et aussi endommager le cabinet. Si vous avez des doutes, ne branchez pas l'unité.
- **NE FORCEZ PAS L'ÉQUIPEMENT.** Il performera mieux et plus sécuritairement s'il exécute ses tâches de la manière dont il a été conçu.
- **L'UTILISATION DE TOUT AUTRE ACCESSOIRE** non spécifié dans ce manuel pourrait être dangereux
- **DÉBRANCHEZ L'UNITÉ** quand elle n'est pas utilisée ou lors de sa maintenance.
- **NE PAS ALTÉRER OU MAL UTILISER L'UNITÉ.** Ces unités sont de précision. Toute altération ou modification non spécifiée peut conduire à une situation dangereuse.

Seul un technicien qualifié devrait faire (●) TOUTES LES RÉPARATIONS, que ce soit électriques ou mécaniques. Contactez votre service de réparation Canablast le plus proche. Utilisez uniquement les pièces d'origine Canablast, l'utilisation de toutes autres pièces comporte un risque.

INTRODUCTION

Bienvenue chez la famille Canablast® des produits de sablage. Cette brochure contient des informations utiles et vous familiarise avec le fonctionnement et l'entretien de votre équipement. S'il vous plaît lire attentivement et suivre nos recommandations afin d'assurer un fonctionnement sans problèmes. Si vous avez des questions, s'il vous plaît n'hésitez pas à contacter votre distributeur ou notre service technique.

INSTALLATION

1. Assurez-vous que votre dépoussiéreur repose solidement au sol tout en prenant bien soin d'orienter correctement l'entrée d'air. Ne le placez pas sur un sol en bois ou sur du caoutchouc sans avoir fait l'installation d'une mise à la terre sur votre cabinet.
2. Le dépoussiéreur devrait se situer sur un sol à niveau à l'arrière du cabinet. Connectez le boyau de transport d'abrasif à l'entrée située au bas du dépoussiéreur. Sécuriser chaque extrémité du boyau avec les brides de serrage inclus avec le boyau.

MAINTENANCE

1. Pendant les deux premières semaines de mise en fonction de votre dépoussiéreur, il est très important de ne pas agiter les sacs pour laisser ceux-ci se colmater avec une couche de poussière. Cette couche permettra aux sacs de filtrer efficacement. C'est pour cette raison que, pendant les premières heures d'utilisation de votre dépoussiéreur, les sacs neufs laisseront un peu de poussière s'échapper de la sortie d'air.

2. Nettoyage des sacs :

Actionner manuellement l'agitateur situé sur le côté de l'appareil



Vidanger sur une base régulière la poussière contenue dans le tiroir du dépoussiéreur.

Ne jamais laver les sacs. Si vous devez nettoyer les sacs, veuillez le faire uniquement à l'aide d'air comprimé **en les soufflant de l'extérieur à l'intérieur**. Remplacer les sacs percés au besoin. Pour tout remplacement de pièces, veuillez consulter la liste des pièces ci-jointe page 10.

IMPORTANT : L'agitation des sacs ne doit jamais se faire lorsque le moteur électrique fonctionne. Toujours attendre l'arrêt complet du moteur. En procédant ainsi, vous évitez de déchirer les sacs.

SCHÉMA INTÉRIEUR

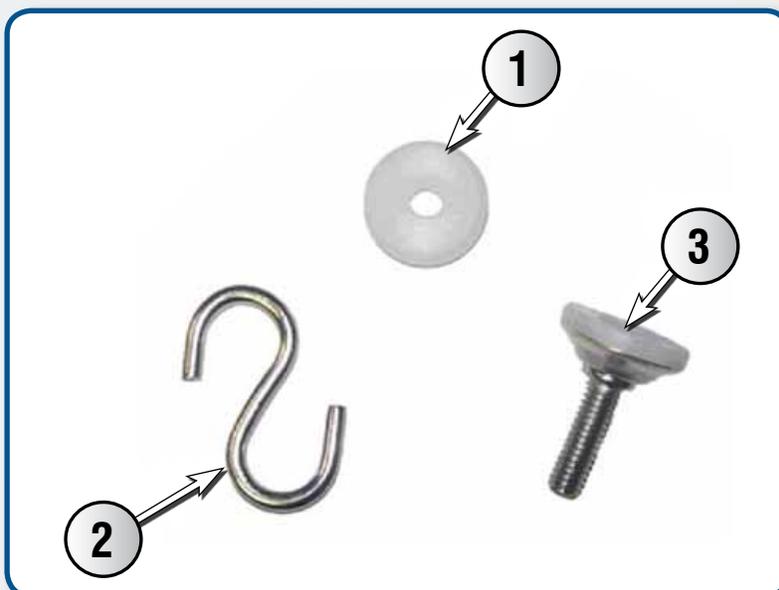


SCHÉMA DU DC 50



PIÈCES DE RECHANGE POUR DC 50

#	STOCK	DESCRIPTION (Tous les items sont vendus au pied ou à l'unité)	#	STOCK	DESCRIPTION (Tous les items sont vendus au pied ou à l'unité)
1	619006	Roue DC 50	6	618306	Caoutchouc mousse autocollant 1/2" x1/2" (vendu au pied)
2	601309	Crochet en "S"	7	NPN	Tiroir de vidange
3	612427	Patin ajustable	8	NPN	Porte de visite
4	601316	Sacs DB 6 6 hp	9	NPN	Poignée, secoueur manuel
5	610269	Rabats fermoirs			

GARANTIE LIMITÉE CANABLAST

CANABLAST certifie que tout équipement énuméré dans ce manuel et qui est fabriqué par CANABLAST et qui porte le nom CANABLAST, est exempt de tout défaut matériel ou de fabrication en date de l'achat auprès d'un distributeur autorisé CANABLAST et pour utilisation par l'acheteur original. CANABLAST réparera ou bien remplacera tout matériel trouvé défectueux pendant une période de douze (12) mois suivant la date de l'achat. Cette garantie s'applique seulement si l'équipement est installé, utilisé et entretenu selon les recommandations écrites par CANABLAST. Cette garantie ne couvre pas l'usure générale ainsi que tout défaut, endommagement ou usure causée par la mauvaise installation, mauvaise application, l'abrasion, la corrosion, le mauvais entretien, la négligence, accident ou la substitution avec des pièces non CANABLAST. CANABLAST ne sera pas responsable du défaut de fonctionnement, des dommages ou de l'usure provoquée par l'incompatibilité de l'équipement CANABLAST avec des structures, des accessoires, des équipements ou des matériaux non vendus par CANABLAST, ou la conception, la fabrication, l'installation, l'opération ou l'entretien inexacte des structures, des accessoires, de l'équipement ou des matériaux non certifiés par CANABLAST.

Tout équipement prétendu être défectueux doit être expédié transport prépayé à un distributeur autorisé de CANABLAST pour la vérification du défaut. Si le défaut est constaté, CANABLAST réparera ou remplacera gratuitement toutes pièces défectueuses et l'équipement sera retourné à l'acheteur original transport prépayé. Si l'inspection de l'équipement ne révèle aucun défaut dans le matériel ou dans la fabrication de l'équipement, les réparations seront effectuées après approbation du client à un coût raisonnable. Les coûts peuvent inclure les pièces, la main d'œuvre et le transport.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU IMPLICITES, INCLUANT MAIS NON LIMITÉ À LA GARANTIE DE LA VALEUR MARCHANDE OU À LA GARANTIE POUR UN USAGE POUR UN BUT PARTICULIER. L'engagement unique de CANABLAST ainsi que le recours unique de l'acheteur pour n'importe quel défaut de garantie seront traités selon la procédure suivante : l'acheteur convient qu'aucun autre recours (comprenant, mais non limité à des dommages accidentels ou considérables pour des bénéfices perdus, des ventes perdues, des dommages à la personne ou à la propriété, ou toutes autres pertes accidentelles ou considérables) ne sera exigé. Toute réclamation concernant l'application de la garantie doit être soumise à l'intérieur d'un délai de un (1) an suivant la date de la vente.

CANABLAST NE FAIT AUCUNE GARANTIE ET DÉMENT TOUTES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET DE FORME PHYSIQUE POUR UN BUT PARTICULIER, EN LIAISON AVEC LES ACCESSOIRES, L'ÉQUIPEMENT, LES MATÉRIAUX OU LES COMPOSANTES VENDUES MAIS NON CONSTRUITES PAR CANABLAST. Les articles vendus, mais non construits par CANABLAST (tel que les moteurs électriques, les commutateurs, les boyaux, etc.), sont sujets à une garantie, le cas échéant, de leur fabricant. CANABLAST fournira à l'acheteur une aide raisonnable pour la réclamation de tout bris de ces garanties.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

CANABLAST ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects, accidentels, spéciaux ou considérables résultant de l'utilisation d'un équipement de CANABLAST, ou de la fourniture, de l'exécution ou de l'utilisation de tous les produits ou d'autres marchandises vendues par CANABLAST, résultant d'un bris de contrat, un bris de la garantie, de la négligence ou autre utilisation non appropriée.

Les pièces suivantes ne sont pas couvertes dans le cadre de la politique de garantie de CANABLAST :

- le remplacement de pièces ou du châssis détériorés dû à l'usure normale.
- Le matériel utilisé de façon abusive ou excessive.

Dénoncez tous les accidents ou négligences qui impliquent des produits de CANABLAST à notre département de service :

1 800-361-1185

